



**Stage organisé par la FSU Centre**

**Mardi 11 mars, entre 9h30 et 17h**

**A Orléans (lieu à préciser)**

**Qualité de vie au travail, santé, sécurité, prévention, les employeurs publics ont une obligation de résultats !**

**Dans un contexte de dégradation de l'exercice de nos métiers, ce stage a pour but d'informer les personnels sur leurs droits, de confronter les expériences dans les différents secteurs de la Fonction Publique, et de réfléchir aux moyens de peser collectivement pour que les employeurs assument leurs obligations.**

**Ce stage est ouvert aux collègues de l'Education Nationale, de l'Enseignement Agricole, de la Fonction Publique territoriale et des services déconcentrés de l'Etat, et Pôle Emploi**

Ce stage va être l'occasion de débattre d'une question de plus en plus lourde en enjeux, celle des conditions de travail, de la sécurité et de la santé des salariés, dans un contexte de dégradations continues liées aux suppressions d'emploi, au management copié sur le privé, aux pertes de sens générées par l'évolution des métiers.

Or la Fonction Publique a depuis 2009 (trente ans après le privé !), l'obligation de résultats en matière de protection de la santé physique et mentale. Cette responsabilité incombe à tous les employeurs, pour l'ensemble des agents, quel que soit leur statut professionnel. Ils ont notamment une obligation de prévention des risques psycho-sociaux (y compris le harcèlement), des troubles musculo-squelettiques, ils doivent s'intéresser à la charge de travail, à sa pénibilité, à l'environnement physique du travail (locaux, matériels), aux horaires, etc.

La qualité de vie au travail est donc devenue un chantier de la Fonction Publique, avec la création des CHSCT (Comités d'Hygiène et de sécurité et des conditions de travail), l'obligation de renforcer le nombre des acteurs de la prévention, au plus près des personnels, l'obligation de mettre à la disposition de chacun des registres, d'effectuer des visites sur le terrain, de mener des enquêtes, et surtout l'obligation de résultats !

L'exemple récent de suicides dans l'Education Nationale (professeurs de LP), la difficulté à obtenir la reconnaissance du poids de l'activité professionnelle dans ces drames, montrent qu'il y a urgence !

## Inscription :

### 1/demande d'autorisation d'absence.

Pour participer à ce stage syndical, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence de droit à condition de la déposer 1 mois au moins avant la date du stage (donc avant le 11 février).

**Vous devez**

- **remplir et déposer auprès du chef d'établissement ou de l'IEN ou du chef de service une liasse pour autorisation d'absence sur laquelle vous préciserez** « stage organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009). »

- **ou faire une demande manuscrite à votre chef de service en précisant** : « Nom, Prénom, Grade ou fonction,Établissement « conformément aux dispositions de la loi 84/16 du 11/01/184 alinéa 7 de l'article 34 portant statut du fonctionnaire définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 20 novembre 2012 pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera -lieu, date, horaire-.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale(arrêté du 13 janvier 2009). »

**Pas de convocation à fournir** : une attestation de présence sera donnée à l'issue du stage (à remettre à votre chef d'établissement ou chef de service s'il la demande).

### 2/ inscription auprès de la FSU :

Envoyez les informations ci-dessous à l'adresse de la FSU Centre : [fsu.centre@fsu.fr](mailto:fsu.centre@fsu.fr)

ou à l'adresse postale : FSU Centre, 10 rue Molière, Orléans.

Nom, prénom :

Profession :

Adresse e-mail :

Inscription pour le repas : oui ou non